

N°13

LE MAGAZINE  
DE LA VILLE  
DE SOLLIÈS-PONT



NOUVELLE  
MAIRIE  
NOUVEAU LIEU  
D'EXPOSITIONS

ECO-QUARTIER  
HABITAT DURABLE  
A DIMENSION  
HUMAINE

RYTHMES  
SCOLAIRES  
SOLLIES-PONT,  
VILLE PILOTE



# VIVRE À SOLLIÈS

Solliès    Joyeuses fêtes  Pont  



DECEMBRE 2015





Les attentats douloureux du 13 novembre à Paris ont endeuillé la nation qui a massivement condamné le terrorisme et la menace pour les valeurs de notre démocratie. Les communes soutiennent et relaient les mesures d'exception prises par l'Etat pour assurer la sécurité des populations et lutter contre la radicalisation. Comme beaucoup de maires, je pense que la commune est l'échelon essentiel dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme et ses effets dévastateurs. Lieu de proximité incontestable, c'est de la commune, avec les maires investis de la confiance de leurs concitoyens, que doit se déployer la reconquête démocratique.

**Résister et continuer à aller de l'avant** doivent être notre réponse aux dangers qui nous menacent.

### **Résister, c'est renforcer la cohésion sociale de notre collectivité**

En améliorant les contrats de sécurité locaux, comme le comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui assure sur notre canton la coordination des acteurs de notre sécurité, gendarmerie, police municipale, parquet, services préfectoraux et départementaux, inspection d'académie, associations...

En favorisant l'épanouissement de chaque citoyen quelle que soit sa condition,

Par l'accès à la culture pour tous en multipliant les espaces publics, les salles d'expositions et les lieux de rencontres, ainsi que les très nombreuses manifestations culturelles. Cette politique sera poursuivie.

En développant une nécessaire concertation en organisant réunions publiques, comités consultatifs et enquêtes publiques afin de consulter les administrés sur les grands projets de la cité tels que la révision du PLU, les opérations immobilières ou encore le suivi de l'OPAH...

En favorisant le lien social par l'indispensable soutien du tissu associatif et par l'équipement très prochain de la commune par le Très Haut Débit qui desservira les entreprises et les institutions mais aussi tous les foyers.

**Résister c'est aussi continuer à améliorer notre environnement** et notre quotidien en rénovant notre centre ancien et ses vieilles maisons avec l'OPAH, en créant de nouveaux squares et en rétablissant des voiries dégradées de plusieurs rues, en réalisant enfin dans le centre un vaste jardin de loisirs et de jeux pour les jeunes enfants qui sera opérationnel après la désaffectation de l'actuelle caserne des pompiers.

Cette modernisation de notre cadre de vie se fera dans le respect des règles imposées par le développement durable et la transition énergétique redéfinis dans la révision du PLU qui encadrera nos opérations immobilières comme celle de l'éco quartier et le projet d'énergie renouvelable photo voltaïque qui verra le jour en 2016 sur le site du CTM.

**Résister, c'est enfin proposer une politique du logement et de l'emploi** capable de répondre aux besoins élémentaires des personnes et leur permettre d'exercer leur citoyenneté. Cette année verra la réalisation de 3 importantes opérations immobilières près de l'école Jean Moulin, dans le centre-ville et au quartier des Aigières. Ces 150 nouveaux

logements illustrent une politique de l'habitat aussi nécessaire que maîtrisée par la qualité des projets et les conditions d'attribution. Il en va de même pour l'extension de la zone d'activités où le choix d'un aménageur va être bientôt arrêté.

### **Résister, c'est aussi continuer à avancer, continuer à investir**

Ainsi, avons-nous finalisé en 2015 la très importante rénovation du château et participé à d'autres importantes opérations comme la sécurisation de la RD 554 ainsi que celle du chemin de Sainte-Christine et de nombreux travaux effectués en régie.

Nous poursuivrons cette politique d'aménagement et d'embellissement du centre ancien mais aussi de la périphérie comme les quartiers des Fillols et des Laugiers, malgré un contexte qui ne cesse de se compliquer avec les baisses considérables des dotations de l'Etat.

A cela, s'ajoutent les incertitudes d'une réforme territoriale qui efface les communes et les départements au profit de grandes régions puissantes mais lointaines et qui conduit au renforcement des intercommunalités censées représenter désormais l'échelon de proximité. La commune estime que cette fonction n'est pas assumée par notre intercommunalité dont les graves dysfonctionnements nous ont interpellés sur la pertinence de notre maintien dans cette institution. La commune de Solliès-Pont, sous représentée et soumise au diktat des autres communes ainsi qu'aux excès d'une gouvernance non représentative, a engagé une réflexion afin de trouver une alternative plus propice à son développement et à ses intérêts.

**Nous continuerons à avancer** avec comme seule limite le respect des équilibres financiers, le maintien de la qualité des services publics et la conservation du pouvoir d'achat des ménages.

Comme le rappelle dans ce bulletin Danièle Ravinal, adjointe aux finances, des efforts considérables sont effectués pour assumer nos charges nouvelles imposées et dégager une capacité d'autofinancement compatible avec un investissement que nous voulons maintenir.

Soucieux d'équité et voulant préserver le pouvoir d'achat des ménages nous n'augmenterons pas la part communale de la fiscalité locale, et nous maintiendrons le sous endettement de notre commune.

La qualité des services publics sera sauvegardée, notamment l'accueil des administrés ainsi que les prestations des services à la population comme en témoignent la création de la nouvelle mairie et les prestations offertes par notre CCAS.

**Ne renonçons pas devant l'adversité. Gardons confiance en notre avenir.** C'est au sein des communes comme la notre, forte et combative, animée par les valeurs républicaines, qu'émergera la nécessaire refondation de notre démocratie si malmenée.

Sur ces mots empreints de confiance et d'espoir, je souhaite à chaque solliès-pontoise et à chaque solliès-pontoise d'heureuses fêtes familiales de Noël ainsi que mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de réussite pour la nouvelle année !

Docteur André GARRON, maire de Solliès-Pont

# Le bilan financier



Finances

Danièle RAVINAL  
Adjointe aux finances

En 2016, les collectivités territoriales devront absorber une troisième réduction consécutive des concours financiers de l'Etat avec une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros. Depuis 2014, pour Solliès-Pont, cela représente une diminution de 353 000 € et nous prévoyons une baisse supplémentaire de 260 000 € pour 2016. L'enjeu sera de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour équilibrer ce budget en tenant compte des réformes de certaines dotations telles que la Dotation Globale de Fonctionnement prévue dans le projet de Loi des Finances 2016.

Depuis trois ans, la commune a engagé une sévère politique d'économies qu'il faudra encore amplifier.

Après une diminution de 10 % des charges courantes réalisées l'année dernière, nous solliciterons encore les différents services municipaux qui, avec l'aide des services

financiers et sous le contrôle des élus devraient nous proposer une réflexion globale et déboucher sur des économies substantielles concernant de multiples domaines comme : la mutualisation des services, la renégociation de la dette et la gestion du personnel en limitant les recrutements et le remplacement de certains départs à la retraite, Enfin parmi les dépenses compressibles, nous développerons la dématérialisation de certaines tâches concernant les services des affaires générales, des finances et des relations et continuerons à réduire les consommations d'énergie. De toute évidence, il faudra faire des choix et rendre des arbitrages afin que les économies réalisées préservent une capacité d'autofinancement et nous permettent un investissement satisfaisant sans renoncer à nos engagements de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et de maintenir la qualité des services publics.

## ■ A propos de la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Imposée par les services fiscaux et l'Etat, la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est entrée en vigueur cette année.

La commune étant située dans une zone géographique où le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est très importante, cette majoration s'est appliquée automatiquement selon les dispositions de l'article 1396 du code général des

impôts. Celles-ci prévoient que la valeur locative cadastrale des terrains est majorée de 25% ainsi qu'une valeur forfaitaire de 5 euros par mètre carré pour 2015 et 2016. A partir de 2017, cette valeur forfaitaire passera à 10 euros par mètre carré.

Les terrains concernés par cette majoration doivent être constructibles et situés au PLU en zone urbaine (zone U) ou en zone à urbaniser (AU)

disposant de conditions minimales d'équipement.

Sont exclus par contre de la majoration les terrains appartenant ou donnés à bail à une personne relevant du régime de protection sociale agricole et utilisés pour les besoins d'une exploitation agricole.

Sur Solliès-Pont, une quinzaine de terrains remplissant ces conditions ont été identifiés.

## Sommaire



page 3	Bilan financier	page 14/15	Office culturel
page 4/5	Retour en images	page 16	La police municipale
page 6	Les objectifs du PLU	page 17	La solidarité
page 7	L'Ecoquartier des Laugiers sud	page 18	Les rythmes scolaires
page 8/9	Cœur de ville (OPAH)	page 19	Les nouveaux commerçants
page 10	Le très haut débit	page 20/21	La jeunesse
page 11	Le pôle arboricole	page 22	Libre expression
page 12/13	Les travaux	page 23	Hommages

### VŒUX DU MAIRE

Le maire présentera ses vœux à la population **le vendredi 08 janvier 2016 à 18h30 à la salle des fêtes.**

### ACCUEIL DES NOUVEAUX SOLLIÈS-PONTOIS

**Une rencontre avec les nouveaux habitants de Solliès-Pont sera organisée le samedi 23 janvier 2016 à 10h00, salle Quiétude.**

Merci à nos nouveaux concitoyens de se faire connaître dès maintenant au secrétariat du maire : 04 94 13 58 18



# Retour en images...

Huguette BERTRAND  
Conseillère municipale - Communication



## Journées du Patrimoine - Opération portes ouvertes au château // 18 au 20 septembre



© Ville de Sollès-Pont

Portes ouvertes à la Police Municipale



© Ville de Sollès-Pont

Exposition sur l'eau par l'Ecomusée

## Journées du Patrimoine // 18 au 20 septembre



© Ville de Sollès-Pont

Conférence dans la salle Léon Verane



© Ville de Sollès-Pont

Dans les couloirs de l'hôtel de ville

## Salon d'automne // 30 septembre

## Exposition Jam et Forner // 9 octobre



© Ville de Sollès-Pont

Exposition Art et Peinture, salon Eugène Baboullène



© Ville de Sollès-Pont

Peinture et sculpture



# Retour en images...

## Comédie musicale // 17 octobre



© Ville de Solliès-Pont  
Rires et chansons

## Tournoi de rugby RCVG // 24 octobre



© Ville de Solliès-Pont  
C'est la fête pour les moins de 13 ans

## Exposition l'Atelier // 23 octobre



© Ville de Solliès-Pont

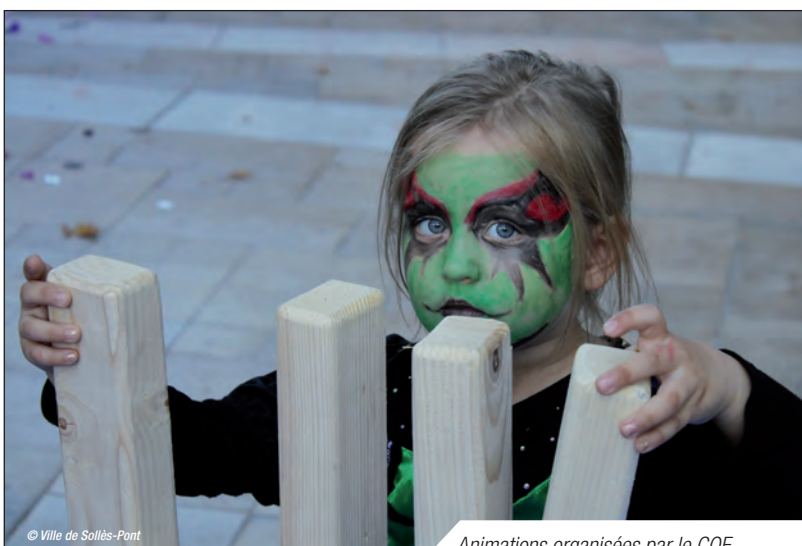
Exposition Peinture au couteau et céramique



© Ville de Solliès-Pont

Oeuvre réalisée par un élève de l'Atelier

## Halloween place Général de Gaulle // 31 octobre



© Ville de Solliès-Pont

Animations organisées par le COF



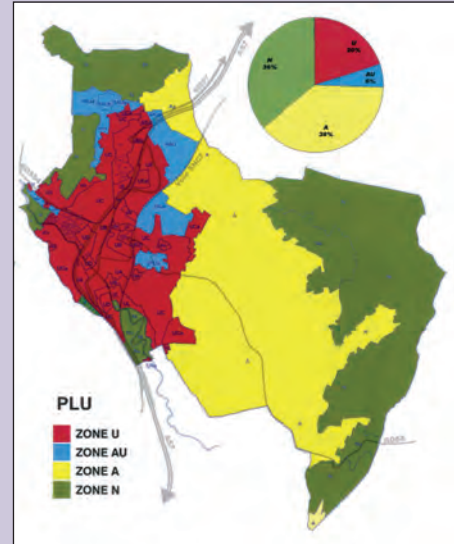
Jeux familiaux

## Un PLU plus respectueux du Grenelle de l'Environnement

Par délibération du 17 septembre 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme qui avait été approuvé le 19 avril 2012.

### Pourquoi réviser le PLU ?

Cette procédure ne vise pas à remettre en cause les principes définis précédemment. Elle a pour objectif d'intégrer les dispositions des lois Grenelle du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ainsi que de la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014. En effet, ces lois ont renforcé la dimension environnementale des documents d'urbanisme en leur fixant de nouveaux objectifs inscrits aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme comme, par exemple, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels.



## Six objectifs ont été définis :

- 1// Maîtriser la croissance démographique et adapter le parc de logements en conséquence, afin de permettre à tous les habitants de pouvoir se loger sur la commune.
- 2// Confirmer la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, en proposant des dispositifs de protection du patrimoine paysager et architectural communal, en confortant le centre-ville, en prenant en compte les nuisances et les risques majeurs (inondations...).
- 3// Poursuivre le développement économique de la commune en confortant ses différentes composantes (commerces et services de proximité, zone d'activités, agriculture...).
- 4// Améliorer les déplacements en mode doux.
- 5// Prolonger les engagements pour une réduction de la consommation foncière et la sauvegarde des terres agricoles.
- 6// S'engager dans la transition énergétique, en incitant la réalisation d'opérations d'aménagement durable.

## Les 4 étapes de la révision du PLU

### Phase 1 : Septembre-décembre 2015

Réalisation du Diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

### Phase 2 : Janvier-mars 2016

Elaboration du projet d'aménagement et de développement durable.  
Débat en conseil municipal.

### Phase 3 : Avril-juin 2016

Traduction réglementaire (élaboration du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation, rédaction du règlement)  
Arrêt du projet de PLU en conseil municipal.

### Phase 4 : Juillet-décembre 2016

Projet de PLU soumis à l'avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Syndicat mixte du SCOT...) (3 mois)

Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur (2 mois)

Approbation du PLU.

Délibération du conseil municipal.

Tout au long de la procédure de révision et jusqu'à l'arrêt du PLU, une concertation avec la population est mise en œuvre.

Ainsi, un registre a été ouvert au service de l'urbanisme au CTM afin de recueillir les observations.

Des réunions publiques seront organisées afin de présenter le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable puis le projet de zonage et de règlement.

Enfin, l'information de la population sur l'état d'avancement des études sera assurée au travers du bulletin municipal, du site internet de la commune ainsi que par des expositions.





## L'Eco-Quartier, un habitat durable à dimension humaine

### Le projet d'Ecoquartier des Laugiers sud

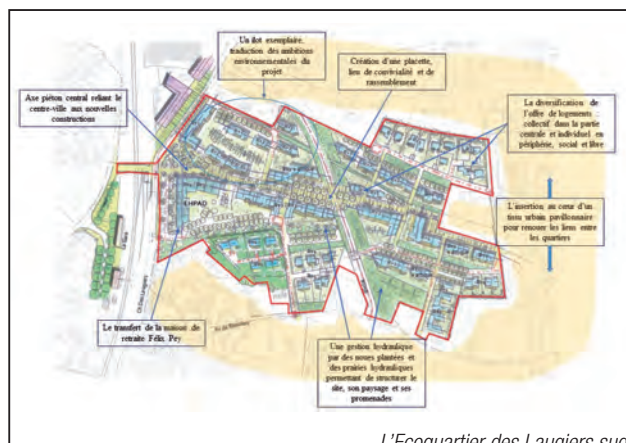
Par deux délibérations du 17 septembre 2015, le conseil municipal a décidé de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour la réalisation du projet d'Ecoquartier des Laugiers sud et de lancer la procédure de mise en concurrence afin de désigner l'aménageur qui réalisera le projet.

Il est rappelé que la commune a signé la charte des Ecoquartiers élaborée par le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité afin d'inscrire le projet dans la démarche de labellisation.

La charte se décline en vingt engagements répartis selon quatre piliers :

- faire du projet autrement, cadre de vie et usages
- améliorer le quotidien, développement territorial
- dynamiser le territoire par la préservation des ressources et par l'adaptation au changement climatique
- répondre à l'urgence climatique et environnementale.

Le nouveau quartier s'articule autour d'un axe central réservé aux modes de déplacements doux de façon à limiter la place de la voiture.



L'Ecoquartier des Laugiers sud

Il accueillera environ 440 logements, dont 40 à 50 % en locatif social, selon le principe d'une densité progressive. Ainsi, les logements collectifs (rez-de-chaussée + 2 ou 3 étages) seront situés en partie centrale tandis que les logements individuels s'implanteront en périphérie. La maison de retraite Félix Pey, actuellement située en centre-ville mais contrainte de déménager afin de respecter les normes de sécurité et d'accessibilité, sera transférée sur le site.

### ■ Un projet réalisé dans la concertation

Un comité consultatif de concertation a été créé afin d'élaborer un projet partagé. Il associe des élus du conseil municipal de la majorité comme de l'opposition, des riverains, des représentants d'associations, des représentants de la société civile. Le comité a été réuni quatre fois notamment sous la forme d'ateliers travaillant sur les thèmes de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages, de l'occupation du sol et des formes urbaines ainsi que des déplacements. Trois réunions publiques ont également été organisées. Cette concertation se poursuivra au cours des prochaines étapes.



© Ville de Sollès-Pont

Le comité consultatif



© Ville de Sollès-Pont

Réunion publique



© Ville de Sollès-Pont

Elus et riverains

## Avec l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Cœur de Ville" : embellissons les logements du centre ancien !

Il est nécessaire de rappeler dans le détail cette opération susceptible d'intéresser de nombreux administrés, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

Mise en place par la Commune de Solliès-Pont en février 2014 jusqu'en février 2017, l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat "Cœur de Ville" a pour objectif de permettre la réhabilitation de logements privés en mobilisant des aides financières publiques sous conditions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants, aux bailleurs et même aux locataires qui souhaiteraient réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation du logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.



Façade Kraiem



Façade Morelli

Pour ce faire, un fort partenariat financier a été instauré entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat, la Commune de Solliès-Pont, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. C'est donc une enveloppe budgétaire de 2,2 € qui est mobilisée pour le financement de cette opération de réhabilitation de l'habitat qui contribue à la redynamisation de la Commune.

### ■ L'équipe de suivi-animation : conseil et assistance aux propriétaires

Chaque propriétaire est accompagné tout au long du projet par l'équipe de suivi-animation ADRIM. Cette équipe facilite le lien entre le propriétaire et tous les partenaires financiers et sociaux. Elle apporte une aide à la décision tout en laissant aux propriétaires le choix de la décision finale. De plus, pour assurer aux propriétaires des travaux de qualité, un partenariat a été instauré avec la Confédération des Artisans des Petites Entreprises et du Bâtiment (CAPEB), qui est l'organisation professionnelle représentative des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment dans le Var.

### Types de projets recevables :

#### ■ Selon le statut des demandeurs :

■ **les propriétaires occupants**, qui seront éligibles selon leur revenu fiscal de référence de l'année n-2 (cf. : poste 25 de l'avis d'imposition)

■ **les propriétaires bailleurs**, qui seront éligibles s'ils acceptent de conventionner le loyer du logement subventionné, et donc de faire appliquer un loyer modéré qui se décline en 3 catégories, loyer intermédiaire qui se rapproche du loyer libre, le loyer social, similaire au loyer appliqué dans le parc HLM, et loyer très social, destiné aux ménages les plus modestes.



logement opah avant les travaux



logement opah pendant les travaux





Joseph FINO  
Adjoint aux Travaux

## ■ Selon le type de travaux engagés :

### ■ Projet d'amélioration énergétique du logement

C'est l'un des axes principaux de l'OPAH "Cœur de Ville" : permettre aux propriétaires d'améliorer leur consommation énergétique.

Pour ce faire, le projet doit engendrer un gain énergétique allant de 25 % à 35 %. Un thermicien professionnel réalise gratuitement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Ces diagnostics mettent en avant les besoins du logement et proposent des solutions adaptées. Les bouquets de travaux sont privilégiés c'est-à-dire une intervention sur plusieurs postes, les plus importants étant l'isolation des combles ou toiture et l'isolation des murs.

### ■ Projet de traitement d'une situation de dégradation ou d'insalubrité

Les postes qui peuvent alerter sur la dégradation ou l'insalubrité d'un logement sont :

- L'état des différents réseaux : électricité, plomberie, équipements sanitaires, évacuation des eaux.
- La présence d'une forte humidité : remontées telluriques, moisissures, etc.
- L'état de la maçonnerie : murs qui s'effritent, présence de pièces noires, etc.

Pour monter le projet, un architecte est missionné gratuitement et organise la visite du logement pour réaliser un diagnostic.

### ■ Projet d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Lorsque le maintien à domicile devient difficile pour un propriétaire ou un locataire, du fait du vieillissement ou d'un handicap, un projet d'adaptation du logement peut être éligible aux aides financières mobilisées par l'OPAH "Cœur de Ville". Cela peut se traduire de différentes manières :

- Adaptation de la salle de bain : remplacement de la baignoire par un bac à douche, pose de barres d'appui, d'un siège de douche.
- Adaptation des WC.
- Pose d'un monte-personne pour faciliter l'accès à un étage, etc.

## ■ Les taux de subvention par type de travaux

	Pour les propriétaires occupants (selon ressources)	Pour les propriétaires bailleurs (selon type de loyer)
Economies d'énergie	de 68 % à 100 % H.T. dans la limite de 20 000 €	de 45 % à 55 % H.T.
Dégradation Insalubrité	de 85 % à 100 % H.T. dans la limite de 50 000 €	de 45 % à 90 % H.T.
Adaptation	de 63 % à 100 % H.T. dans la limite de 20 000 €	de 45 % à 90 % H.T.

Pour tout renseignement, contactez Priscilla QUIPOURT au 06 16 32 12 39

### Exemple

Un projet d'amélioration énergétique a été monté avec un propriétaire dont la maison de village est localisée dans la rue George Cisson. Ce projet engendre un gain énergétique de 52% et une diminution de 57% des frais annuels de consommation énergétique. Il comprend le remplacement de toutes les menuiseries par du double vitrage PVC, la pose d'une VMC, l'isolation du mur donnant sur l'extérieur, des combles perdus, l'installation d'un système de chauffage par convecteurs électriques et la reprise partielle du système électrique. Le devis qui a été présenté s'élève à 21 988,57 € TTC.

Ce projet a été agréé et des financements ont été proposés comme suit :

- 8 377 € de l'ANAH ;
- 3 500 € au titre de la prime d'Aide à la Solidarité Ecologique ;
- 1 690 € de la Commune ;
- 845,02 € du Conseil Régional ;
- 4 225,00 € du Conseil Départemental ;

SOIT UN TOTAL DE 18 637,02 € D'AIDES  
ET UN RESTE A CHARGE DE 3 351,55 € TTC.

Le dossier est financé à hauteur de 85 %.

### Exemple

Un propriétaire bailleur, dont le logement de 90 m<sup>2</sup> est situé au 71 de la République, s'est mis en relation avec l'OPAH. Ainsi, le projet comprend : la création de nouvelles cloisons et la pose de nouvelles portes intérieures pour repenser la distribution des pièces, l'isolation des murs et la pose d'un faux-plafond isolant et phonique, la pose d'une VMC, la mise aux normes des réseaux d'électricité et de plomberie, le réaménagement de la cuisine et l'amélioration des équipements sanitaires dans la salle de bain et les WC. Le devis s'élève à 50 409,70 € TTC.

Ce projet a été agréé et des financements ont été proposés comme suit :

- 17 051,42 € de l'ANAH ;
- 1 600 € au titre de la prime d'Aide à la Solidarité Ecologique ;
- 17 438,88 € de la Commune ;
- 8 719,40 € du Conseil Régional ;
- 5 600,00 € du Conseil Départemental ;

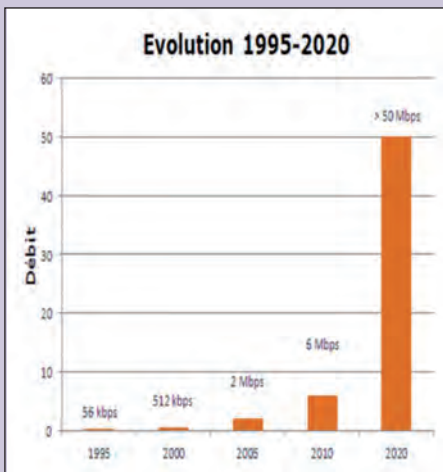
SOIT UN TOTAL DE 50 409,70 € D'AIDES ET  
UN RESTE A CHARGE DE 0,00 € TTC.

Le dossier est financé à hauteur de 100 %.

# Une ville qui se développe



Joëlle LAKS  
Adjointe aux nouvelles technologies



## Le très haut débit

### Solliès-Pont a rendez-vous avec la société du XXI<sup>e</sup> siècle



En dix ans, la société de l'information et de la communication est entrée dans la vie quotidienne avec toujours plus de numérique. Le très haut débit est un enjeu essentiel pour l'avenir de nos entreprises mais aussi pour la communication et l'information des ménages.

Les besoins d'un accès puissant à internet sont de plus en plus conséquents, avec une évolution vers des besoins en Très Haut Débit et un usage croissant d'appareils (ordinateurs, smartphones, tablettes...), comme l'illustre le graphique ci-dessus.

Toutes ces données (son, images, vidéo, jeux en ligne, etc...) transitent actuellement par des réseaux en fil de cuivre, qui avaient été déployés à l'origine uniquement pour la téléphonie. Ces réseaux ne sont donc plus adaptés aux usages actuels et futurs.

L'enjeu est de construire aujourd'hui de nouveaux réseaux avec la fibre optique, technologie avancée la plus prometteuse qui répondra à ces besoins futurs.

La France a lancé en 2004 le plan Très Haut Débit qui a pour objectif de créer ce réseau nouveau, tout comme furent créés partout en France les réseaux d'électricité et de téléphonie dans les années 1950 à 1970.

La France se donne jusqu'en 2030 pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Ce sont les opérateurs privés et les collectivités locales qui sont chargés de créer ces réseaux, avec éventuellement des aides financières de l'Europe et de l'Etat.

C'est pourquoi le département du Var a élaboré son schéma directeur territorial d'aménagement numérique en y associant les établissements publics de coopération intercommunale.

La commune de Solliès-Pont avec la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, s'inscrit dans ce schéma et travaille activement afin de pouvoir bénéficier de ce réseau très haut débit dès la première phase de déploiement (2015 -2020).

Le coût de ces déploiements est estimé à 1,5 millions d'euros sur 5 ans, pour la part communale.

## L'extension de la zone d'activité économique

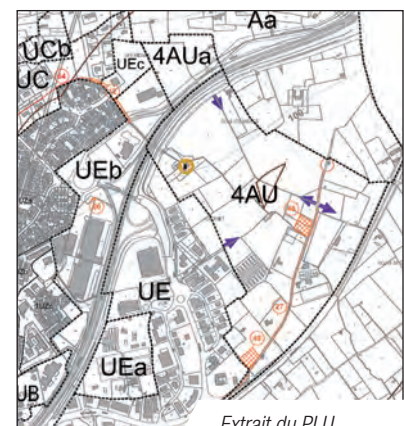
Le PLU approuvé en 2012 a identifié un espace de 30 hectares en continuité de l'actuelle zone d'activités économiques afin de réaliser une extension.

Cet espace dispose d'un positionnement stratégique en termes de visibilité et de desserte grâce à sa proximité de l'autoroute et de ses échangeurs.

Un bureau d'études spécialisé en urbanisme a été désigné par la commune afin de l'assister dans la procédure d'aménagement de ce secteur.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Var qui réalise des études complémentaires afin de déterminer la programmation économique de l'opération.

Cette extension permettra de renforcer l'attractivité économique de la commune et de créer de nouveaux emplois parallèlement au développement de l'offre de logements.



Extrait du PLU



Frédéric GANDIN  
Conseiller municipal



Philippe LAURERI  
Adjoint à l'agriculture



## Le pôle arboricole pour le maintien d'une agriculture dynamique

### L'agriculture à Solliès-Pont c'est ...

- 683 hectares classés en zone agricole (zone A) au PLU, soit 38 % du territoire communal.
- Une centaine d'exploitations agricoles, soit 60 % d'exploitations agricoles professionnelles et 40 % de cotisants solidaires.
- Une grande diversité de cultures : arboriculture (figes, olives, cerises), viticulture, maraîchage, horticulture, céréales, élevage, ...

La commune de Solliès-Pont a connu un accroissement démographique important au cours des années 1980 qui s'est traduit par le développement de l'urbanisation de son territoire au détriment des espaces agricoles. Si, au cours des dernières décennies, l'évolution démographique a été plus modérée, la pression foncière reste forte.

Ainsi, à la suite de l'adoption du PLU en avril 2012 qui préserve la plaine agricole en fixant des limites claires à la zone urbaine, la commune a souhaité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var, s'engager dans un projet agricole. Bien que toutes les productions varoises soient présentes sur la commune, la culture de la Figue, emblématique de notre territoire, est apparue propice à la création d'un pôle arboricole. En effet, ce produit bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) depuis 2006 ainsi que d'une appellation d'origine protégée (AOP) depuis 2011. De plus, il s'agit d'une filière structurée autour de la Copsolfruit et du Syndicat de Défense de la figue.

Ainsi, depuis 2013, un travail a été engagé entre différents partenaires : la Chambre d'Agriculture, la SAFER, la Copsolfruit - le Syndicat de défense de la figue, la commune, la communauté de communes de la Vallée du Gapeau et le Conseil départemental, afin de déterminer des actions permettant de redynamiser l'activité agricole.

Cette démarche a donné lieu à l'élaboration d'une convention signée en juin 2015 qui prévoit deux types d'action :

#### 1- la pérennisation des vergers existants :

L'objectif de cette mission est de maintenir les superficies en production. Elle se décline en deux axes :

- . Accompagner les producteurs de 55 ans et plus dans la transmission de leur exploitation.
- . Faciliter la reprise des exploitations par des candidats à l'installation et confortement des exploitations existantes.

En effet, les exploitants âgés de 55 ans et plus, représentent 41 % de la filière c'est-à-dire 45 producteurs. Or, plus de 60 % de ces exploitants ne savent pas comment assurer la pérennité de leur exploitation après leur retraite. Ces exploitations cultivent 17,5 hectares et produisent 137 tonnes de figes dont 60 en AOP. C'est pourquoi la convention prévoit des actions d'accompagnement pour les cédants : réunion de sensibilisation, formation, diagnostic d'exploitation en vue d'une reprise, conseil individualisé sur la transmission d'exploitation chez les cédants volontaires.

Elle prévoit également des actions pour les repreneurs afin de les aider dans leur projet d'installation.

#### 2 - le développement du potentiel de production :

L'objectif de cette deuxième mission est de contribuer à la remise en culture d'environ 20 hectares afin de conforter la filière et la structure coopérative. Cette mission se décline en trois axes :

- . Réaliser un inventaire des fonciers en friche.
- . Identifier les secteurs prioritaires pour la remise en culture.
- . Mettre en place des actions à destination des propriétaires fonciers.

Aujourd'hui, environ 90 hectares sont cultivés en figue AOP ce qui est insuffisant pour satisfaire la demande.

L'exploitation de 20 hectares supplémentaires permettrait de répondre à cette demande. Or, environ 100 hectares, classés en zone agricole au PLU, sont en friche. Il est donc nécessaire de lutter contre la rétention foncière qui génère des espaces en friche.



Signature de la convention du pôle arboricole

## Les prochains rendez-vous

#### 8 décembre 2015

Réunion de sensibilisation auprès des exploitants de 55 ans et plus afin de leur exposer les outils existants pour les accompagner dans leur projet de transmission.

#### 25 et 28 janvier et 1<sup>er</sup> février 2016

Formation de préparation à la retraite organisée par la Chambre d'Agriculture du Var.

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Réunion avec l'ensemble de la filière pour exposer le programme de pérennisation et identifier les repreneurs potentiels.



Joseph FINO  
Adjoint à l'Urbanisme et aux travaux

## ■ Le château, les dernières finitions

**Le château de Solliès-Pont est devenu un centre administratif et culturel fonctionnel.**



Le défi consistait à faire de ce bâtiment très délabré un outil au service de la population. Pari gagné : les services de la commune y sont installés et sont opérationnels. L'accueil du public est facilité, les services sont accessibles à tous et les espaces dédiés à la culture ont accueilli leurs premières expositions d'art et d'histoire, des conférences ou encore des concerts.

Les dernières finitions et les travaux mineurs d'adaptation ont eu lieu depuis l'installation des services : finition des escaliers, réglage des alarmes, mise en place d'éclairages spécifiques pour les expositions dans les espaces culturels, aménagement de petits rangements (meubles, étagères...) pour faciliter le quotidien des agents, décoration intérieure, aménagement et propreté des abords, mise en place de signalétique à l'intention du public, panneaux d'information, finition des volets, lazure des murs extérieurs, etc... bref, tout ce qui fait la vie quotidienne de ce nouveau bâtiment et de ses occupants.

Enfin, après ce déménagement d'envergure, tout est enfin en bon ordre de marche. L'outil est fonctionnel et agréable, tant pour les personnes qui y travaillent que pour les usagers.



© Ville de Solliès-Pont

Exposition inaugurale



© Ville de Solliès-Pont

Dernières finitions



© Ville de Solliès-Pont

Travaux en cours

## ■ Travaux de sécurisation du chemin de Sainte Christine

La sécurisation de nos principales voies de circulation est une préoccupation constante de la municipalité. C'est pourquoi dès 2008 fut engagée la sécurisation du chemin de Sainte Christine, en lien avec la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, sur un premier tronçon de 800 mètres.

Cette année, c'est le deuxième tronçon de ce même chemin, qui a fait l'objet de travaux conséquents, sur une longueur de 300 mètres.

Les travaux ont consisté à pratiquer des élargissements ponctuels pour mettre la voie au gabarit nécessaire pour une bonne circulation dans les deux sens, facilitée par l'adoucissement des virages et le marquage au sol.



# Une ville moderne



Travaux

Patrick BOUBEKER

Conseiller municipal, délégué à l'environnement

## ■ Conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif

Poursuivant sa politique engagée depuis plusieurs années, la commune a procédé à l'installation d'un nouveau site de conteneurs enterrés pour ordures ménagères à proximité du local associatif de l'avenue des Aiguiers. Ce site accueille également un nouveau point de tri sélectif qui améliorera de façon importante l'offre de services dans ce quartier.

Cet endroit fera également l'objet d'un réaménagement urbain en 2016 qui associera des stationnements et des espaces verts, et restructurera complètement la liaison entre l'avenue des Aiguiers et le boulo-drome.

Enfin, un autre site de conteneurs enterrés a été également créé dans le lotissement des Jardins d'Elise.

## ■ Elagage et abattage des platanes dangereux



© Ville de Solliès-Pont

Elagage avenue Magnan

La commune a fait réaliser par un organisme indépendant un diagnostic sur l'état de santé de nos platanes. Cette étude prévoit des élagages nécessaires afin de réduire le risque d'accidents.

La période hivernale étant propice aux travaux de taille et d'élagage, ceux-ci ont été entrepris en régie municipale dès le début du mois de novembre. Certains sujets devront néanmoins être abattus, après avoir fait l'objet de diagnostics complémentaires.

## Une nouvelle caserne des pompiers pour 2017



Retardé à plusieurs reprises en raison des difficultés budgétaires que connaît le département, le chantier du futur centre d'incendie et de secours de Solliès-Pont va démarrer au début de l'année 2016. Les consultations pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de construction ont été lancées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS), maître d'ouvrage. Ces entreprises seront connues en décembre.

Situé au hameau des Sénès, le centre d'incendie et de secours disposera d'un positionnement stratégique à proximité de la route départementale 554, sécurisée et réhabilitée en 2014, et des accès autoroutiers afin d'assurer l'intervention dans les meilleurs délais sur les communes de Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Ville.

Le site pourra accueillir une soixantaine de pompiers professionnels et volontaires dont 8 personnels de garde. Le projet se composera de deux bâtiments d'une hauteur maximale de 6,41 m dont un sera dédié à la vie administrative et collective (bureaux, salle de repos, dortoirs...), alors qu'un autre sera affecté aux véhicules d'intervention. Des espaces verts seront aménagés autour des bâtiments.

Aboutissement d'une lutte de 7 ans, la nouvelle caserne des pompiers sera desservie par la route départementale 554 dont la réhabilitation au niveau du hameau des Sénès initiée par la commune a été un projet indissociable de celui de la caserne.

La livraison du nouveau centre est prévue en 2017.

# Une nouvelle mairie...



Jean-Claude LE TALLEC  
Conseiller municipal délégué au protocole

## ■ Samedi 20 juin 2015 : inauguration de la nouvelle mairie et du pôle culturel du château

Entraînée par la Lyre du canton de Solliès-Pont et par la musique municipale de notre cité jumelle Pévéragno, la population solliès-pontoise s'est mise en route vers le château afin de participer à l'inauguration de la nouvelle mairie.

A la tête du défilé, de nombreuses personnalités entouraient le maire de Solliès-Pont, parmi lesquelles monsieur Pierre Soubelet, Préfet du Var, monsieur le vice-amiral d'escadre Joly, Préfet maritime de la Méditerranée, monsieur Jean-Louis Masson, 1<sup>er</sup> vice président du conseil départemental et maire de la Garde, madame Christiane Hummel, sénateur maire de la Valette, monsieur Pierre Yves Collombat, sénateur du Var, monsieur Philippe Vitel, député du Var, monsieur Jean-Pierre Vêran, président des maires du Var et maire de Cotignac, madame Véronique Baccino, conseillère départementale du canton de Solliès-Pont. Suivaient également de nombreux maires et élus, les présidents des chambres consulaires.

On remarquait enfin la présence du délégué militaire du Var, le colonel Naal et les commandants du 54<sup>ème</sup> RA et de la BAN de Hyères.

Tous se retrouvèrent sur le parvis du château où eut lieu la cérémonie.

Le docteur André Garron, maire de Solliès-Pont, rappella l'histoire du château et de ses propriétaires respectifs, les famille Forbin et Saporta, mais aussi les événements et les raisons qui ont décidé du choix du site de la nouvelle mairie de Solliès-Pont après une très importante rénovation de l'édifice.

Après avoir dévoilé la plaque qui témoignera pour les générations futures de cette journée, les autorités visitèrent les 3 niveaux du bâtiment dédiés aux services de la mairie et à 2 très belles et vastes salles situées au rez-de-chaussée, le salon Eugène Baboulène et la salle Léon Vêrane.

Cette belle cérémonie républicaine s'est clôturée par un amical apéritif servi dans le parc et au cours duquel furent remis des cadeaux et des souvenirs aux invités.



© Ville de Solliès-Pont

Défilé vers la nouvelle mairie



© Ville de Solliès-Pont

La plaque commémorative dévoilée



© Ville de Solliès-Pont

Réception en présence des autorités militaires





### ■ Une inauguration accompagnée de nombreuses manifestations



Inauguration du salon Eugène Baboulène

L'inauguration de la nouvelle mairie s'est en réalité inscrite dans 4 jours de festivités.

Tout a commencé le vendredi 19 juin avec l'inauguration du salon Baboulène par la magnifique exposition de Rosa Gilissen Vanmarcke, une artiste belge dont nous avons admiré les très belles et puissantes sculptures en pierre, céramique et bronze. Les œuvres de notre amie restent exposées dans le parc et devant l'aile sud où les statues de bronze offrent une très belle perspective.

Un ballet donné par l'association de danse Terpsichore et un spectacle de danse interprété par la compagnie Agardi précédèrent un concert donné par l'orchestre d'harmonie Toulon Var Méditerranée.

Samedi, la salle Léon Verane accueillit une conférence sur l'histoire de notre ville qui intéressa de nombreux solliès-pontois.

La journée se termina par un concert original de cors de montagne donné par le groupe suisse Cor's Accord Chasseral.

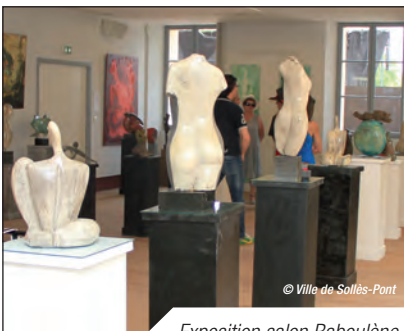
La journée de dimanche s'inscrit dans la fête de la Musique dont de nombreuses manifestations occupèrent le parc notamment le spectacle donné en soirée par le groupe équinoxe.

Enfin lundi, en soirée un concert de musique classique se déroula sur le parvis du château avec la soliste Béatrice Berrut au piano et Camille Thomas au violoncelle.

### ■ Office Culturel

Afin de contribuer au développement culturel de notre ville, deux somptueuses salles inaugurées en juin dernier, le salon Eugène Baboulène et la salle Léon Verane accueilleront tout au long de l'année des artistes nationaux et internationaux selon une programmation qui a été confiée à l'Office Culturel nouvellement créé.

Sa présidente, madame Jeanne Aufran est entourée d'une équipe sympathique et compétente.



© Ville de Solliès-Pont

Exposition salon Baboulène

L'artiste cosmopolite, Rosa Gilissen Vanmarcke qui a inauguré avec ses œuvres sublimes par le lieu, nous offre depuis un partenariat artistique à titre gracieux.

Une exposition prestigieuse a été conçue par l'équipe de l'office culturel qui a permis la rencontre du 18 au 27 septembre dernier de deux grands peintres toulonnais de stature internationale, Robert Mendoze (1930-2014) et Eugène Baboulène (1905-1994).

“L'élève et le maître” étaient réunis par la présence de leurs familles qui ont rendu un hommage certainement unique et surtout inoubliable dans ces magnifiques espaces. Un très grand

merci à Christophe Mendoze le fils de l'artiste, sans qui cette exposition n'aurait pas pu se réaliser.

Par la création de nombreux espaces publics confortables et bien équipés, Solliès-Pont est sûrement un lieu de rencontre privilégié animé par de nombreuses manifestations comme ses festivals de musique classique, de variété, et de théâtre, sans oublier Le RIO, une salle de cinéma très bien équipée.



© Ville de Solliès-Pont

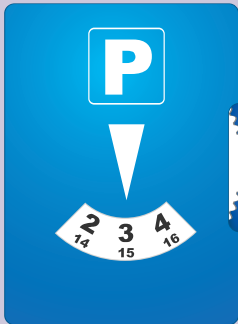
Exposition Robert Mendoze



Philippe LAURERI  
Adjoint à la Sécurité

## Le stationnement

La police municipale, qui compte de nombreuses compétences, intervient notamment sur les questions de stationnement (zones bleues).



La commune dispose de nombreux parkings gratuits dont une partie en zone bleue (1h30 ou 45 mn).

Celle-ci permet une meilleure rotation du stationnement près du centre-ville et facilite l'accès aux commerces.

Récemment une zone bleue limitée à 20 minutes a été

mise en place rue de la république à proximité des commerces.

## Identification des chiens errants

La police municipale possède un lecteur de puce donnant accès au site capable d'identifier les propriétaires des chiens errants. Ceux-ci sont alors contactés par nos services et éventuellement verbalisés selon la réglementation en vigueur.

La ville a signé une convention avec la fourrière animale de la Bigue, près de Garéoult, afin d'y transporter les chiens non identifiables.

Ces animaux sont confiés à une association qui s'emploie à les faire adopter.



© Ville de Solliès-Pont

L'équipe "le Miaou"

## C'est la fête pour les Matous avec le Miaou !

Au terme de sa première année d'activités grâce au travail de plusieurs bénévoles, cette jeune et dynamique association comptabilise la stérilisation d'une vingtaine d'animaux dans le centre et la périphérie de notre ville.

Elle souhaite poursuivre son action car de nouveaux besoins se font ressentir. Pour cela, l'association cherche des bénévoles pour les derniers quartiers qui restent à traiter.

Par ailleurs, les personnes désireuses

de stériliser leurs animaux à moindre frais peuvent adhérer à l'association. Les personnes intéressées sont invitées à l'assemblée générale qui aura lieu le **samedi 09 janvier 2016 à 15h à l'espace associatif Jean MURAT**.

Si des personnes se plaignent de nuisances engendrées par des chats errants sur notre commune, ils peuvent contacter l'association en téléphonant au : 07 68 09 46 63.

L'association se réserve toutefois le droit de leur demander une participation financière.

Pour poursuivre la stérilisation, les soins d'urgence et assurer l'alimentation de nos petits protégés tous les dons en nature ou en numéraire sont les bienvenus.

Par avance l'association "Le Miaou" et son président Roger Vincent vous remercient.





## Rendez-vous aux matinées de l'emploi 24 et 25 mars 2016



Plateforme Gapeau Emploi

Créées en 2009, les journées Plateforme Gapeau Emploi évoluent.

Pour des raisons d'efficacité, il est apparu nécessaire de proposer des matinées qui aborderont de façon plus ciblée et plus pragmatique le marché de l'Emploi.

Celui-ci reste un axe essentiel de la politique de développement de Solliès-Pont.

Entreprises, associations et institutions, répondront aux attentes et aux questions d'un large public à la recherche d'un emploi.

L'enjeu est considérable, car obtenir un emploi, c'est favoriser l'épanouissement de l'individu mais aussi apaiser les tensions sociales par le rôle structurant du travail, facteur de cohésion du groupe.

## Une ville plus solidaire avec Solliès Solidarité

Dans le cadre de ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) renforce son action en faveur des personnes âgées en mutualisant ses moyens avec ceux des partenaires locaux, associations communales et bénévoles.

Ainsi dès janvier 2016, les actions du dispositif Solliès Solidarité se déclineront selon 3 orientations :

- Maintenir et développer le lien social avec les personnes âgées pour rompre leur isolement.
- Identifier les personnes âgées en grande difficulté.
- Améliorer le "bien vivre ensemble" notamment pour les seniors en développant les activités intergénérationnelles.

Pour cela le personnel du CCAS ira aux devant de nos anciens par une démarche active pour que le plus grand nombre d'entre eux bénéficie des actions sociales proposées par la ville (accompagnement, aides à la mobilité, informations et animations). Dans chaque grand quartier, des personnes volontaires seront les intermédiaires avec l'administration municipale pour détecter et satisfaire les besoins de nos aînés.

On le voit, la solidarité n'est pas un vain mot à Solliès-Pont comme en témoignent les activités du CCAS pour l'année 2016.

## Les jardins solidaires de Solliès-Pont se développent



© Ville de Solliès-Pont

Lieux de convivialité et d'échanges

Lancés par le centre communal d'action sociale en 2010, les jardins solidaires se sont développés. Le nombre de parcelles mises à disposition est passé de six à douze.

Au regard des nombreuses demandes d'aides alimentaires, il paraissait important de redonner confiance aux intéressés qui ont retrouvé une vie sociale en participant à la création des parcelles et de récolter et consommer les fruits de leurs efforts.

L'opération jardin solidaire cherche à renforcer le lien social, à favoriser les échanges, l'entraide, le dialogue et la convivialité. Elle permet d'améliorer le cadre de vie et d'aider les personnes en difficulté afin qu'elles retrouvent une utilité sociale autour d'un travail créatif et productif.

# Une ville "pilote"



Enfance

Marie-Pierre CAPELA  
Adjointe aux Affaires scolaires

## Une rentrée scolaire sereine



La 1<sup>ère</sup> journée de classe pour nos enfants



Visite de monsieur le Maire dans les 9 écoles

Quelques mois après la rentrée scolaire, nous pouvons faire le bilan de celle-ci qui s'est déroulée sans trop de pleurs pour les maternelles, et dans une bonne ambiance pour les "grands". Avec de nouveaux arrivants, les effectifs restent stables. Nous comptons dans nos écoles publiques 365 élèves dans les écoles maternelles et 632 dans les écoles élémentaires auxquels s'ajoutent les 145 enfants de l'école privée Notre Dame.

## ■ Regroupement de l'espace Jeunesse sur le plateau Mistral

Afin de rationaliser et de mutualiser les activités jeunes, la municipalité a décidé de concentrer les services sur le plateau Mistral et d'abandonner l'espace Mollins près du stade Jean Murat.

Ainsi nos jeunes et nos adolescents disposeront du bel espace de Sainte Christine et des équipements sportifs du plateau ainsi que de classes désaffectées de l'école Frédéric Mistral qui, avec l'accord des enseignants et de l'inspection d'académie ont été réhabilitées par des travaux effectués par les agents municipaux.

Hormis l'économie de moyens et le gain financier, le regroupement des groupes préadolescents et adolescents sur un même site instaure une véritable dynamique jeunesse pour le quartier de Sainte-Christine. Depuis septembre, ce regroupement a permis de proposer à la jeunesse Solliès-Pontoise un système d'activités à la carte très prisé.

Enfin le foncier libéré de l'ancien espace Mollins permettra la réalisation d'une opération immobilière mixte d'une quarantaine de logements.

Les autres raisons de ce réaménagement sont d'ordre financier. Il s'agit là encore d'optimiser les moyens en récupérant du foncier "sous-employé" afin de le vendre à des bailleurs sociaux, pour financer d'autres opérations communales et permettra de promouvoir la production des logements nécessaires sur la commune.

Cette opération est emblématique des efforts réalisés par la municipalité et par les services pour optimiser les moyens, faire mieux à moindre coût, en répondant à des objectifs multiples.



## ■ Réforme des rythmes scolaires : Solliès-Pont, ville pilote dans le Var



Soutenue par une dynamique locale et territoriale, la réforme des rythmes scolaires a pris son rythme de croisière à Solliès-Pont. Après deux années marquées par une concertation remarquable, l'engagement de tous a permis de créer un véritable projet qui s'inscrit dans l'intérêt de l'enfant.

La richesse et la variété des prestations offertes correspondent aux objectifs d'éveil et d'apprentissage inscrits dans la loi Peillon en proposant des activités que n'auraient probablement jamais connu de nombreux écoliers.

### Des activités de qualité

Une dynamique favorable au développement des activités a permis à près de 660 enfants en 2014, ils sont 610 enfants en 2015, de participer à de nouvelles et nombreuses activités, qui au nombre d'une cinquantaine, sont proposées aux enfants par le personnel municipal et par une vingtaine d'associations.







Jean-Pierre COIQUAULT  
Adjoint au Commerce et Artisanat

## Bienvenue aux nouveaux commerçants



Restaurant "La Margharita"  
143, avenue de la République - 04 94 13 01 98



Atelier "C'est rose"  
54, rue de la République - 08 92 97 61 69



Restaurant "Lou Pitchoun"  
1, place Général de Gaulle - 04 94 13 02 92



Boucherie Charcuterie "Chez JP"  
10, rue Gabriel Péri- 04 94 66 81 22

## Handicap : un agenda d'accessibilité programmé impératif

Tous les bâtiments recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées depuis le premier janvier 2015. Cela concerne tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental, ou psychique).

Néanmoins, l'ensemble des gestionnaires d'établissements n'a pas pu se mettre en conformité dans le délai imparti. C'est pourquoi ceux-ci ont désormais l'obligation de prendre des engagements par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossé à une programmation budgétaire sur plusieurs années permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser les travaux imposés.

L'enjeu de l'accessibilité, c'est celui de l'intégration de la personne handicapée dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer et se loger est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté. La commune de Solliès-Pont a pris en considération l'accessibilité de ses ouvrages et services de façon systématique depuis 2008. Cela s'est décliné par l'aménagement des voiries sur les principaux

axes de la communes, la création de places de stationnement adaptées, ou encore par l'installation d'ascenseurs. Cet effort sera poursuivi.

Ainsi, l'agenda communal qui a été déposé en préfecture en septembre, prévoit des investissements à hauteur de 400 000 € sur 6 ans pour mettre en conformité ses bâtiments publics. Il mentionne également des demandes de dérogations pour les écoles et pour le stade Jean Murat. Solliès-Pont comptant 8 écoles, pour ne pas disperser l'effort financier et rendre financièrement possible le projet global, la commune va demander une dérogation afin de mettre un seul groupe scolaire en conformité pour tous les types de handicap.

En ce qui concerne le stade Jean Murat, le coût des travaux nécessaires pour mettre en accessibilité les gradins est aussi très important. La commune demandera une dérogation et mettra en œuvre des mesures compensatoires permettant aux personnes handicapées d'assister aux compétitions.

L'accessibilité pour tous est un projet phare de la commune pour les années à venir.



# Retour en images



Jeunesse

Thierry DUPONT  
Adjoint à la Jeunesse et Sport

**Ca bouge à Solliès-Pont...** Comme chaque année, le service jeunesse a proposé un programme riche en activités. L'occasion pour les quelques 200 enfants présents de faire de nouvelles rencontres, de partager, d'échanger, de faire ensemble de nouvelles activités...  
Voici quelques photos de l'été qui résumait cette saison estivale si riche en souvenirs.

## Journée à Aqualand



© Ville de Solliès-Pont

Ca glisse pour les moins de 17 ans !

## Séjour à Barcelonnette pour 63 enfants



© Ville de Solliès-Pont

Séjour d'une semaine : farniente, randonnée, VTT, piscine ou bien encore rafting étaient au programme !

## Les Mys'terre de la nature»



© Ville de Solliès-Pont

Pour les plus petits, plus d'une centaine d'enfants se sont retrouvés, chaque jour, autour des "Mys'Terre de la nature". Un voyage au cours duquel nos apprentis aventuriers ont rencontré quelques "petites bêtes"

## 200 familles à la clôture des vacances d'été



© Ville de Solliès-Pont

Vous étiez près de 200 familles rassemblés pour la fête de clôture. Une vraie réussite. A l'année prochaine !

## La carte jeune



© Ville de Solliès-Pont

Bubble bump avec l'espace jeunesse - Vacances de la toussaint



© Ville de Solliès-Pont

Séance d'accrobranche



# Retour en images

## Semaine bleue // 19-24 octobre



© Ville de Solliès-Pont

Rencontre intergénérationnelle



© Ville de Solliès-Pont

Voyage à Venelles

## Accueil des nouveaux arrivants

### Un temps fort de la vie de notre cité

Elections départementales oblige, la cérémonie concernant l'accueil des nouveaux arrivants s'est déroulée au mois d'avril. Ceux-ci étaient plus de 80 à s'être déplacés pour écouter les élus et les fonctionnaires municipaux qui leur ont présenté notre ville. Les nouveaux solliès-pontois ont ainsi découvert leur nouvelle cité à travers son histoire, ses traditions, mais aussi ses atouts économiques et agricoles sans ignorer les enjeux que sont devenus l'Habitat et l'Emploi.

Ce moment de découverte et d'échanges s'est terminé autour d'un apéritif convivial.

Auparavant, le docteur André Garron maire de Solliès-Pont avait remis à monsieur André Zaout, conciliateur de justice, la médaille de la justice décernée par madame la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en récompense de son engagement en faveur de la collectivité.



© Ville de Solliès-Pont

Décoration de Monsieur André Zaout

## Carnet solliès-pontois

\*NB. Les personnes citées dans ce carnet solliès-pontois ont donné leur accord pour paraître dans le bulletin municipal ; pour les décès, l'accord est donné par la famille.

■ **Mariages** : Marion BARBIER et Cédric MESNJAK • Souphaninh PHOLSENA et Isabelle AMBROISE • Sadika BAGHA et Akrem AMRI • Aurélie JOSEPH et Bruno PIOLI • Audrey VUILLEQUEZ et Kemel BENACEUR • Sylvie CARLETTI et Daniel DARRAS • Stéphanie VASSEUR et Vladislav SEYBERLICH • Sabine ABRASSART et Gaëtan GERARD • Elodie WILLIART et Pascal NAUDIN • Sandrine BIALE et Florian KREBS • Delphine CANET et Christophe DUMONT • Laurie SANTORO et Romain LEONE • Océane BORNOT et Nicolas DALMASSO • Ludivine DARMON et Stéphane ANCELIN • Marie-Pierre DUCEAU et Romain PONS • Laëtitia CLAVEL et David SCHOENACKER • Mélodie HELUIN et Vincent CALIENNO • Priscillia SCHOUMACHER et Sébastien TOUSSAINT • Christèle BIAU et Bruno SZELIGA • Stéphanie BAYOL et Benoît HUMANN-ROMANO • Angélique DUBOIS et Julien ALBI • Valérie FALCO et Gaëtan LASSON • Marie-Laure PICARD et Guy HAMELIN • Amanda HINTSCHICH et Cédric ALVADO • Fima MALANDA et Jérôme RABOUTOT • Laura BRASSIER et Cédric GENGE • Elodie FAYS et Thibaut DAILLY • Alexandra NEAU et Eric LIEUTAUD • Maximilienne GROISE et Philippe TORRES • Camélia BEN BELGACEM et Abdelhakim MECHRI • Marie-Hélène GOTHIER et Germain QUADRADO • Samia AYACHI et Sidahmed HAMAZA • Déborah PASSANI et Nicolas OUDIN

■ **Naissances** : Rachele TUY • Owen PERI • Mathilde BRÉMAUD • Gabriel PHILIPPON • Ethan GUEBEY • Marley SIMON • Mathilde WATTECAMPS • Milan LEGRAS • Rose LHUILLIER MOUNIER • Maxime CECCARINI • Anthony GARCIA • Louis L'HENAFF • Mathilde COMBA

■ **Parrainages civils** : Madeline BARRAS • Lana GALAND • Lou et Soan CLAVEL-SCHOENACKER • Angéline ROVELLA • Sacha ROBERT

■ **Décès** : Héléne PIAZZA épouse MARÇOT • Anna GIRAUDO veuve MORALÈS • Marie-Noëlle MOSNIER épouse HOPP • Charles SCUDERI • Pascal GUYOT • Attilus SEVERONI • Ginette GÉNIS épouse LAUGIER • Joséphine ERNANDES épouse PATALANO • Marie-Antoinette LA ROSE épouse RUSSEAU • Nelly COUSIN épouse MARCEL • Jean ABADIE • Alfred BARACCO • Roger BROTEILLE • Germain ARENE • Thi Tinh LE • Raymond BIAMONTE

### GROUPE "SOLLIÈS-PONT BLEU MARINE"

Régis Chevrot // Christelle Cholley

La réalité des faits est toujours plus forte que les promesses.

Depuis quelques années, obligation est faite aux villes et villages de se regrouper dans des structures supra-communales. A l'origine, on nous expliquait qu'avec les communautés de communes, on mutualiserait les moyens et que l'on générerait ainsi des économies. Le Front National avait très rapidement mis en doute ce projet. La suite nous donne raison : on a rajouté un impôt pour financer ces nouvelles structures, on a embauché sans réduire la masse salariale des communes, on a en fait dépensé plus qu'avant.

Mais la folie ne s'arrête pas là. On a du coup sacrifié les syndicats intercommunaux qui géraient pourtant mieux des questions plus précises. Aujourd'hui on s'impose des structures monolithiques manquant de souplesse. On a de surcroît imposé l'influence grandissante des partis du système au détriment du bien commun : les communes gérées par les amis politiques profitent plus que les autres dans la redistribution des budgets. Ainsi la commune de Solliès-Pont est devenue la vache maigre de la vallée du Gapeau. Pendant que la France verse chaque année 22 milliards d'euros (pris dans la poche des

Français) à l'Europe et ne reçoit en échange que 13 milliards d'euros, la commune de Solliès-Pont verse 3,5 millions d'euros à l'intercommunalité (pris dans la poche des Sollièspontois) et ne reçoit en échange 1,3 millions d'euros ..... de son côté la commune UMP de la Farlède récupère pratiquement sa mise (4,2 / 3,8) .

Monsieur Le Maire, SVP, pendant que le Front National essaie de nous sortir de cette Europe là, essayez, de votre côté, de nous sortir de cette intercommunalité là !

### GROUPE "PLUS PROCHE POUR ALLER PLUS LOIN"

René Grisolle // Aude Mairese

La fête est finie parce que : la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF) va peser lourdement sur la commune alors que ses charges de fonctionnement augmentent.

Parce que : la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement imposant aux communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux, doublée d'une loi dogmatique, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové). Celle-ci s'attaque aux conséquences (les prix élevés de l'immobilier) mais ne traite pas des causes. En effet, la loi décourage toute volonté d'achat immobilier à vocation locative. d'où un frein à la construction. C'est pourquoi, le Gouvernement fait le forçing

sur la construction de logements sociaux par des investisseurs publics. Deux lois appliquées aveuglément dans notre commune détruisant notre héritage urbain.

Parce que : le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale élaboré en application de la loi "NOTRe" devraient être arrêtés par le préfet en 2016. Nous avons la chance d'appartenir à une intercommunalité qui fêtera ses vingt ans le 15 décembre prochain. Elle est l'héritière du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) créé dans les années soixante. La communauté de communes de la vallée du Gapeau (CCVG) a été réalisée par des élus de tous bords politiques. La CCVG est l'une des intercommunalités du Var les plus réussies

et son siège administratif est sur la commune de Solliès-Pont. Par ces temps difficiles, il est important de jouer collectif et de se rassembler au sein de la CCVG. Seule une communauté de communes forte pourra relever les lourds défis qui s'annoncent. L'heure n'est pas à la personnalisation mais au rassemblement dans l'intérêt général.

Je vous donne rendez-vous sur mon blog "rengrisolle-solliès-pont.fr" pour échanger avec l'équipe rassemblée autour de moi.

A tous, très cordialement, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

### GROUPE "ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR"

Jean-Paul Boutier // Céline Mandon-Bonhomme  
Jacques Davignon

Dans ce petit billet nous ne reviendrons pas sur ce qui s'est passé en 2015 mais nous essaierons d'envisager ce qui adviendra dans un avenir proche :

- C.C.V.G. :

Quel avenir pour notre communauté de communes si, comme M. le Maire l'envisage, Solliès-Pont la quitte ?

Que ce soit vers T.P.M. ou Méditerranée Porte des Maures quels profits peut en tirer notre commune et surtout quels désagréments va-t-elle rencontrer ?

N'oublions pas que depuis le début de l'aventure communautaire Solliès-Pont a été partie prenante et que de nombreux services sont apportés par la communauté de communes : ordures ménagères, transports scolaires etc...

Doit-on au nom d'une querelle de clochers ou de la mésentente entre responsables politiques refuser une mutualisation nécessaire des services et des biens ?

- LOGEMENT :

Afin de respecter ses obligations en matière de construction de logements sociaux la municipalité a fait le choix de déplacer les équipements dédiés à la jeunesse qui se trouvait dans l'espace MOLINS pour y implanter des immeubles sociaux.

Nous ne pouvons qu'approuver cette volonté de construire des logements aux loyers abordables par le plus grand nombre mais nous attendons de voir si les jeunes retrouveront le même niveau de prestation qu'auparavant.



# Hommages



Jean-Claude LE TALLEC  
Conseiller municipal délégué  
aux affaires générales

## Adieu Blanche

Blanche SERENO de Solliès-Pont nous a quittés à l'âge de 104 ans le 22 octobre 2015.

Née en 1911 à Turin, elle vient en France en 1931 accompagnée de son mari Joseph SERENO.



Ce dernier par haine du fascisme s'engagea comme volontaire dans l'armée française à la déclaration de guerre en 1939 ce qui lui valut d'obtenir la nationalisation française pour lui et sa famille.

Jusqu'à la retraite en 1970, ils travaillèrent dans l'épicerie qu'ils avaient acquise rue Gabrielle Peri.

C'est dans leur maison au 4 avenue de la gare que décéda notre amie Blanche le jour de l'anniversaire de ses 104 ans, entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

La commune avait fêté à son 100<sup>ème</sup> anniversaire.



## Notre cher Germain s'en est allé



Germain Arène nous a quittés le 19 octobre, dans sa 78<sup>ème</sup> année. Son décès a signifié une perte importante pour la population de notre commune à laquelle il s'était totalement identifié et dont il était devenu un personnage incontournable.

Issu d'une vieille famille d'agriculteurs de Solliès, c'était un ardent défenseur de nos traditions et de notre art de vivre, adepte du patois provençal et des galéjades dont profitaient les habitués du commerce de fruits et légumes qu'il géra pendant 40 ans avec son épouse Marie, dans la maison familiale de la rue Notre-Dame.

Sa piété envers Saint Christine, patronne de la commune le conduisit à restaurer la chapelle dédiée à la Sainte dont il était le prier, une action qu'il mena avec succès et dont il était légitimement très fier.

Personnalité attachante et généreuse au caractère flamboyant et affectueux, Germain était un homme aimé et apprécié dont la disparition a profondément affecté notre collectivité.

## Disparition de Tidiane Dieng, héros et libérateur de Solliès-Pont



Tidiane Dieng s'est éteint à Saint-Raphael à l'âge de 94 ans.

Français, d'origine sénégalaise, il s'engagea à l'âge de 21 ans dans le 6<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs sénégalais commandé par le colonel Salan qui faisait partie de la fameuse 9<sup>ème</sup> division d'infanterie coloniale sous les ordres du général Magnan.

Il participa aux violents combats du 20 et 21 août 1944 qui contribuèrent à libérer la commune de l'occupation allemande.

Le 23 août 2013, à l'occasion de la fête de la Libération, la médaille d'Honneur de la ville lui fut remise par notre maire, le docteur André Garron.

Le lundi 16 novembre, jour de ses obsèques, la commune a été représentée par une délégation amenée par Jean-Pierre Coiquault, Premier Adjoint et par monsieur Boëtti, président du Souvenir Français.

## Notre ami Raymond Biamonte nous a quittés



Raymond Biamonte décédé le 15 novembre à l'âge de 82 ans était un personnage connu de tous, aimé et respecté.

Marié et père de deux enfants, il habitait notre commune depuis 1963. Retraité de la SNCF, il s'est investi avec dévouement et enthousiasme dans la vie communale que ce soit pour la jeunesse en étant membre fondateur des clubs de football et de rugby mais aussi pour les anciens et les déshérités dont il défendait les intérêts au conseil d'administration du CCAS.

Esprit ouvert et curieux, ses origines piémontaises l'amenèrent à diriger depuis 2002 le comité de jumelage entre notre cité et Pévéragnon où il fut unanimement apprécié. Son souci des autres le conduisit à exercer un mandat de conseiller municipal de 1995 à 2001 avec Jean-Pierre Pairault, monsieur André Duhamel étant maire.

Raymond Biamonte laisse le souvenir d'un honnête homme, bon, généreux et respecté dont la mémoire vivra longtemps parmi la population solliès-pontoise.





# NOËL À SOLLIÈS-PONT

## Du 19 au 27 DÉCEMBRE

### 2015

# Patinoire

## Marchés

## Parade Peter Pan

## Concerts

## Son et lumière

## La Reine des neiges

## Animations

## Spectacle Ballade

## pour un jouet

## Cinéma

Renseignements 04 94 13 58 13

Site : [www.ville-solliès-pont.fr](http://www.ville-solliès-pont.fr)

f Solliès-Pont J'aime ma ville



Réalisée par le service Infographie de la mairie de Solliès-Pont.